

médecin à pratiquer un avortement si c'est contre sa conscience. En ce qui concerne la société, cette formule donnerait aux femmes le droit d'avoir des enfants qui auront la chance de devenir de bons citoyens. Voyons les antécédents des garçons que l'on a reconnus coupables d'une série de viols l'autre jour. Voyons de quelles familles ils viennent et dans quelles conditions leurs parents ont dû les élever. Si vous tenez compte de ces aspects, vous n'hésitez pas à donner à ces enfants la chance de devenir de bons citoyens, des citoyens acceptés.

Certains ont soutenu que dans d'autres pays, où les lois sur l'avortement sont plus larges, des problèmes ont surgi. L'augmentation du nombre des avortements a été prodigieuse. C'est qu'il a fallu notamment donner suite à un nombre incalculable de demandes en souffrance. Certaines femmes ne pouvaient autrefois se faire avorter; d'autres l'auraient voulu. Sans oublier que dans ces pays-là, quand il est question d'avortement, on se heurte à toutes sortes de chinoiseries administratives et l'on a peine à surmonter les difficultés du système.

Ce que nous pourrions peut-être avoir, d'après moi, ce serait un centre ou une clinique vers lesquelles diriger celles qui croient que l'avortement est nécessaire dans leur cas. Une telle clinique serait dotée d'un personnel qualifié, dont des médecins, tout comme les cliniques de régulation des naissances, de sorte qu'une femme pourrait s'y rendre et se faire avorter dès le début de sa grossesse, sans attendre le point où l'intervention comportera des risques et sera difficile, même dégoûtante pour le chirurgien qui s'en chargera.

La limitation des naissances est la première ligne de défense. Elle n'est pas légale dans notre pays et pourtant la connaissance et l'usage des contraceptifs sont répandus. La limitation des naissances rendrait l'avortement beaucoup moins nécessaire mais sans en supprimer tout à fait le besoin, qui subsisterait dans bien des cas.

Je termine par une prière aux députés. Je le fais en citant les notes explicatives de mon bill:

Dans une société pluraliste comme la société canadienne, il est possible de permettre à certaines personnes, sur certains points, de mettre leurs croyances en pratique tout en laissant aux autres la liberté d'agir d'une manière différente.

Il en est ainsi en ce qui concerne l'avortement. Ce bill a pour but, d'une part, de permettre à ceux dont la conscience morale s'oppose à l'avortement, de ne jamais y avoir recours. D'autre part, il permet à ceux qui croient à la nécessité de l'avortement, d'y avoir recours légalement.

Puisqu'il n'y aura jamais dans toute notre vie, même celle des plus jeunes d'entre nous, unanimité à ce sujet, nous devrions remercier le ciel que ce soit une question où deux partis peuvent avoir raison. D'une part il y a ceux pour qui l'avortement est un acte criminel et intolérable et qui estiment qu'ils devraient se dissocier totalement de la mesure et l'exécuter. D'autre part, la liberté de conscience et d'action peut exister pour ceux qui sont partisans de l'avortement et qui croient juste de moderniser nos lois dans ce domaine. Je ne vois pas pourquoi même les députés qui croient l'avortement blâmable, ne pourraient pas évaluer avec grand soin les mesures que renferme le projet de loi et fouiller leur conscience pour voir s'ils seraient vraiment coupables d'adopter une modification qui ne les lierait pas, afin de permettre à ceux qui ont foi en la mesure d'exercer leur liberté de conscience. Même si l'article sur l'avortement est mauvais, à leur avis, ils retireraient l'avantage d'une foule d'autres mesures qui s'imposent depuis longtemps. Que pourrait-il y avoir de plus équitable que de donner aux deux partis le droit d'obéir à leur conscience?

M. Ralph W. Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je participe à la discussion parce que j'estime de mon devoir de me déclarer publiquement contre l'un des articles des modifications proposées au Code criminel. Je le fais même au risque de me faire juger comme un être non civilisé par l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis).

Mme MacInnis: Non. J'ai dit que je respectais ces gens-là.

M. Stewart (Cochrane): J'ai l'honneur d'appartenir à un gouvernement qui respecte l'opinion et la conscience des êtres. Certains ont prétendu ici dernièrement que les députés ministériels étaient contraints d'accepter le bill intégralement. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Si c'était le cas, je ne serais pas en train d'exprimer librement une opinion défavorable aux propositions du gouvernement. Le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) a dit que les députés n'étaient pas des robots ni des ordinateurs que le premier ministre pouvait diriger à sa guise. Non, nous ne sommes pas des ordinateurs ni des robots, et le premier ministre n'a jamais insisté pour que nous suivions à la lettre les propositions que renferment la mesure. Il nous a laissé une parfaite liberté de conscience à propos de cette question comme de toutes les autres. A vrai dire, il est tout à fait manifeste pour les Canadiens